

MM.

Douglas  
Downey  
Drury  
Dubé  
Dupras  
Duquet  
Fairweather  
Faulkner  
Flemming  
Forest  
Forget  
Foster  
Francis  
Gauthier  
Gendron  
Gervais  
Gibson  
Gilbert  
Gillespie  
Gleave  
Godin  
Goode  
Goyer  
Gray  
Grills  
Guay (Saint-Boniface)  
Guilbault  
Harding  
Hees  
Hopkins  
Hornier  
Howard  
(Okanagan Boundary)  
Howe  
Isabelle  
Jamieson  
Jerome  
Knight  
Knowles (Winnipeg-  
Nord-Centre)  
Knowles (Norfolk-  
Haldimand)  
Korchinski  
Laing  
(Vancouver-Sud)  
Lajoie  
Lambert  
(Edmonton-Ouest)  
Lang  
(Saskatoon-Humboldt)  
Langlois  
Laniel  
Laprise  
La Salle  
Latulippe  
Leblanc  
(Laurier)  
LeBlanc  
(Rimouski)  
Legault  
Lessard  
(Lac-Saint-Jean)  
Lewis  
L'Heureux  
Lind  
MacDonald  
(Egmont)  
Macdonald  
(Rosedale)  
MacEachen  
MacInnis  
(Cape Breton-East Richmond)  
MacInnis (M<sup>me</sup>)  
MacKay  
Macquarrie  
MacRae

MM.

McBride  
McCutcheon  
McGrath  
McIntosh  
McKinley  
McNulty  
McQuaid  
Mahoney  
Major  
Marceau  
Marchand  
(Langelier)  
Marchand  
(Kamloops-Cariboo)  
Marshall  
Mather  
Matte  
Mazankowski  
Muir  
Munro  
Murta  
Nesbitt  
Noble  
Nystrom  
O'Connell  
Orlikow  
Osler  
Otto  
Ouellet  
Paproski  
Peddle  
Pelletier  
Pepin  
Perrault  
Peters  
Portelance  
Prud'homme  
Ricard  
Richardson  
Ritchie  
Roberts  
Rochon  
Rodrigue  
Rose  
Rowland  
Roy  
(Timmins)  
Roy  
(Laval)  
Ryan  
Rynard  
Saltsman  
Schumacher  
Serré  
Sharp  
Simpson  
Skoberg  
Skoreyko  
Smith  
(Northumberland-Miramichi)  
Smith  
(Saint-Jean)  
Southam  
Stafford  
Stanbury  
Stanfield  
Stewart (Cochrane)  
Stewart (Marquette)  
Stewart (Okanagan-Kootenay)  
Sullivan  
Tétrault  
Thomas (Moncton)  
Thompson (Red Deer)  
Thomson  
(Battleford-Kindersley)  
Tolmie  
Trudeau

MM.

Trudel  
Turner (London East)  
Wahn  
Watson  
Weatherhead

MM.

Whelan  
Whicher  
Whiting  
Yanakis—191.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Néant

MM.

Néant

**M. l'Orateur:** Je déclare la motion adoptée.

(Le bill est lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.)

• (1630)

**M. l'Orateur:** Avant que la Chambre passe à autre chose, je crois que le député de Cape Breton-East Richmond (M. MacInnis) veut invoquer le Règlement.

**M. MacInnis:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Conformément au Règlement, le vote du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) ainsi que le vote du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) devraient être annulés.

**Une voix:** Pourquoi?

\* \* \*

### LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

#### MODIFICATIONS RELATIVES À L'INDEXATION, LA RÉSIDENCE ET LA MAJORATION DU SUPPLÉMENT

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social)** propose: Que le bill C-207, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

—Monsieur l'Orateur, c'est avec un vif plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour recommander à la Chambre d'adopter rapidement le projet de loi dont elle est saisie. A ce propos, il serait utile de faire le bilan des réalisations du gouvernement libéral depuis 1963 en ce qui a trait à l'amélioration de la sécurité financière des Canadiens de plus de 65 ans, surtout par rapport à celles du gouvernement précédent jusqu'en 1963. Compte tenu de l'aide que nous avons fournie aux citoyens âgés, je pense que vous allez constater, monsieur l'Orateur, que ce bilan est fort enviable.

En 1963, la pension de sécurité de la vieillesse était de \$65 par mois. En 1964, sous le régime des libéraux, on l'augmentait à \$75 par mois. Deux ans après, en 1966, le gouvernement progressait de nouveau dans ce domaine et présentait une série de nouvelles mesures qui augmentaient encore le revenu de base de nos concitoyens âgés. Il ajoutait alors un supplément de \$30 par mois à la pension de base de sécurité de la vieillesse, somme que pouvaient toucher les pensionnés qui n'avaient pas d'autres ressources pour leur retraite. A cette époque, soit en 1966, les bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti pouvaient toucher jusqu'à \$105 par mois.